



PROCÉDURES 2023-2024

COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION

Table des matières

Contents

1) QUALIFICATIONS POUR LES COMPÉTITIONS PROVINCIALES	3
1,1) CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUEBEC – PATINAGE CANADA 2024	3
CATEGORIES PRÉ-NOVICE	3
CATEGORIES NOVICE	3
TABLEAU RÉCAPITULATIF	3
1,2) CHAMPIONNATS DE SECTION, JUNIOR ET SENIOR, DE LA SECTION QUEBEC - PATINAGE CANADA 2024	4
PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DEFI	4
ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISE AVANÇANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PATINAGE CANADA 2024	4
1,3) CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUÉBEC - PATINAGE CANADA 2024	4
PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DEFI	4
ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISE AVANÇANT CHAMPIONNATS NATIONAUX NOVICE/COUPE DE PATINAGE - PATINAGE CANADA 2024 ..	5
FINALES PRE-JUVENILE / JUVENILE	5
1,5) FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2024	5
MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE	5
SUBSTITUTION	6
1,6) CHAMPIONNATS DE SECTION, PATINAGE STAR 2024	6
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :	7
2) EXEMPTIONS	8
2,1) OCTROYÉES PAR PATINAGE CANADA	8
2,2) OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC	8
2, 2, 1) EXEMPTIONS POUR LES AFFECTIONS INTERNATIONALES	8
2, 2, 2) EXEMPTIONS POUR CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES ET RAISON MEDICALE	8
2, 2, 3) EXEMPTIONS MEDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION AUX CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUEBEC - PATINAGE CANADA	9
2, 2, 4) EXEMPTIONS MEDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SECTION AUX DÉFIS PATINAGE CANADA	9

1) QUALIFICATIONS POUR LES COMPÉTITIONS PROVINCIALES

1,1) CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUEBEC – PATINAGE CANADA 2024

Les *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2024* sont réservés à tous les patineurs des catégories Pré-Novice et Novice, aucun pointage technique n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères présentés dans la section 2.0 *Exemptions de concourir aux Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2024*.

La compétition est obligatoire pour tous les participants uniquement de niveau Pré-novice et Novice qui désirent participer aux *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec - Patinage Canada 2024*.

CATEGORIES PRÉ-NOVICE

Les 54 meilleurs **pointages techniques combinés** des programmes court et libre se qualifieront aux *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec - Patinage Canada 2024*, s'il y a plus d'un groupe. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novices pour les Dames. S'il y a seulement un groupe, les 54 premiers patineurs se qualifieront.

CATEGORIES NOVICE

Les 36 meilleurs **pointages techniques combinés** des programmes court et libre se qualifieront aux *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec - Patinage Canada 2024*, s'il y a plus d'un groupe. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice pour les Dames. S'il y a seulement un groupe, les 36 premiers patineurs se qualifieront.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Pré-Novice	Novice
<i>Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2024</i>	54	36
Exemption de Patinage Canada (a)	<i>À venir</i>	<i>À venir</i>
Exemption Patinage Québec (b)	<i>À venir</i>	<i>À venir</i>
<i>Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec - Patinage Canada 2024</i>	54+(a) + (b)	36 +(a) + (b)

1,2) CHAMPIONNATS DE SECTION, JUNIOR ET SENIOR, DE LA SECTION QUEBEC - PATINAGE CANADA 2024

Cette compétition s'adresse aux catégories Junior et Senior de toutes les disciplines. Aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Canada.

PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DEFI

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 8.3 du règlement de compétitions - Quota normal d'inscriptions](#) de Patinage Canada.

ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ AVANÇANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PATINAGE CANADA 2024

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 10.3 du règlement de compétitions - Choix des concurrents des Championnats Régionaux De Patinage Synchronisé](#) de Patinage Canada.

1,3) CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUÉBEC - PATINAGE CANADA 2024

Cette compétition est réservée à tous les patineurs des catégories Sans-Limites, Pré-juvénile, Juvénile. Seuls les patineurs Pré-Novice et Novice qualifiés à la suite des Championnats de Sous-Section Québec 2024 sont éligible à concourir.

Aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Canada.

CATÉGORIES	PROGRAMME COURT	PROGRAMME LIBRE
Pré-Novice Dames	54 + <i>EXEMPTIONS PQ et PC</i>	24 + <i>EXEMPTIONS PC</i>
Novice Dames	36 + <i>EXEMPTIONS PQ et PC</i>	24 + <i>EXEMPTIONS PC</i>

PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DEFI

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 8.3 du règlement de compétitions - Quota normal d'inscriptions](#) de Patinage Canada.

ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ AVANÇANT CHAMPIONNATS NATIONAUX NOVICE/COUPE DE PATINAGE - PATINAGE CANADA 2024

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 10.3 du règlement de compétitions - Choix des concurrents des Championnats Régionaux De Patinage Synchronisé](#) de Patinage Canada.

FINALES PRE-JUVENILE / JUVENILE

Pour les championnats Sans Limite à Novice de section Québec, la qualification pour les finales des Pré-Juvenile Dames moins de 11 ans et des Juvéniles Dames moins de 14 ans seront fait de la façon suivante:

- Lors des qualifications, toutes les patineuses exécuteront leur programme libre.
- Les 24 meilleurs pointages techniques de toute la ronde des qualifications se rendront en finale.
En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.
- La liste des patineuses qualifiées sera disponible une heure trente après la fin du dernier événement de qualification.

1,5) FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2024

La Finale des Jeux du Québec est réservée aux représentants de chacune des 19 régions qui se sont qualifiés lors des finales régionales des Jeux du Québec 2024.

Chaque région est responsable de l'inscription de ses représentants et substitution s'il y a lieu.

MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre [Dames ou Messieurs] est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée.)

Immédiatement après que la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon et dans l'ordre suivant :

1. Les patineurs classés en première position [ou en cas de désistement, la deuxième position seulement] des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec forme l'équipe. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
2. Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par :
 - 2.1. les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie ;
 - 2.2. en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les

patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.

SUBSTITUTION

Les substitutions avant la date limite d'inscription doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation (2.1 et 2.2) dans cette catégorie selon les règles établies.

Les substitutions après la date limite d'inscription doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies (2.1 et 2.2)

Date limite de substitution sera inscrite dans l'avis de compétition.

1,6) CHAMPIONNATS DE SECTION, PATINAGE STAR 2024

Les *Championnats de Section Patinage STAR 2024* sont réservés à 3 représentants par catégorie (STAR 5 à Or, Pré-Juvenile et Sans-Limites) par région.

Les patineurs inscrits dans une catégorie des Jeux du Québec 2024 lors des éliminations régionales et/ou Championnats de Section, Junior et Senior, de la Section Québec - Patinage Canada 2024 et/ou *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec - Patinage Canada 2024* et/ou *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2024* ne peuvent s'inscrire dans AUCUNE des catégories de la même discipline (simple, couple, danse) des finales régionales et de la finale provinciale des *Championnats de Section Patinage STAR 2024* pour l'année courante, à l'exception des catégories suivantes :

Catégorie de patineurs de compétition	Épreuves auxquelles les patineurs peuvent prendre part aux <i>Championnats de Section Patinage STAR 2024</i>
Patineurs Sans Limites et Pré-Juvenile en simple, Juvenile Couple, Juvenile Danse, Pré-Juvenile Danse	Sans Limites et Pré-Juvenile en simple Style Libre, Juvenile Couple, Juvenile Danse, Pré-Juvenile Danse
Patineurs Pré-Novice de compétition de patinage en couple	Style Libre (Catégorie STAR)
Patineurs Pré-Juvenile et de niveau supérieur de danse de compétition	Style Libre (Catégorie STAR)
Patineurs de patinage synchronisé de compétition	Toutes les épreuves

Chaque région est responsable de l'inscription de ses représentants et substitution s'il y a lieu.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

Immédiatement après que la compétition régionale soit complétée, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante :

- a) Les trois premières places (ou en cas de désistement, la place suivante) des 22 catégories de la Finale régionale de patinage STAR. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible aux *Championnats de Section Patinage STAR 2024*.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, la catégorie ne sera pas représentée.
- c) En cas de désistement, le remplacement se fera dans la même catégorie.

La date limite de substitution sera inscrite dans l'avis de compétition.

2) EXEMPTIONS

L'octroi d'une exemption permet à un patineur de passer au niveau suivant de la compétition sans avoir à concourir à un niveau préalable. Pour être considérés en vue d'une exemption, les patineurs doivent s'inscrire à leurs compétitions de Sous-Section ou de Section.

Dans l'éventualité où un patineur est exempté de participer aux *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada* ou aux *Championnats de Section*, mais qu'il décide de concourir de toute façon, le patineur conservera son exemption, peu importe le résultat obtenu par ce patineur. Dans ce cas, le nombre de concurrents passant au prochain niveau de compétition sera déterminé comme si le patineur avait utilisé son exemption.

2,1) OCTROYÉES PAR PATINAGE CANADA

Patinage Canada octroie des exemptions pour les *Championnats de Section*. Tous les détails sont présentés à [la section 13 du règlement de compétitions de Patinage Canada](#). Les patineurs bénéficiant d'une exemption de championnats de section reçoivent automatiquement une exemption aux *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, le cas échéant.

2,2) OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC

Patinage Québec peut octroyer des exemptions de concourir lors des *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*. Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves de qualification de Sous-Section pourront s'inscrire aux épreuves de Section sans autre forme de qualification.

Une liste des exemptions sera établie par le directeur Haute performance, en consultation avec le président de Patinage Québec, le vice-président Haute performance et la direction générale.

2, 2, 1) EXEMPTIONS POUR LES AFFECTIONS INTERNATIONALES

Les concurrents qui s'inscrivent à une épreuve pertinente des *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada* et qui, durant la même semaine, ont été sélectionnés par Patinage Canada pour participer à un Grand Prix Junior ISU ou à un événement international Junior ou Senior, auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux *Championnats de Section* pour toutes les disciplines pour lesquelles ils concourent au niveau de la section.

2, 2, 2) EXEMPTIONS POUR CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES ET RAISON MEDICALE

Pour n'importe quelle catégorie aux *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, une exemption pour circonstances extraordinaires peut être accordée aux patineurs identifiés Excellence et soutenus par Sports Canada. De telles exemptions ne seront accordées qu'en circonstances extraordinaires pour lesquelles le patineur a montré qu'il méritait une exemption. Une telle exemption est extraordinaire et concerne habituellement des troubles médicaux. Dans ce cas, un tel concurrent exempté s'ajoutera au nombre maximal désigné de concurrents dans l'épreuve pertinente des

Championnats de Section. Les demandes de considération pour une exemption seront faites par écrit à la direction Haute performance de Patinage Québec et contiendront une description des motifs pour lesquels une telle exemption est demandée.

2, 2, 3) EXEMPTIONS MEDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION AUX CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUEBEC - PATINAGE CANADA

Lors des *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, si le nombre de patineurs ayant un résultat final est inférieur au nombre maximum de concurrents autorisés pour les *Championnats de Section* dans n'importe quelle des disciplines Pré-Novice, Novice, Junior ou Senior, la section peut décider sur place, pendant le déroulement de la compétition, d'envoyer un concurrent aux *Championnats de Section* qui n'a pu concourir ou qui ne peut continuer à concourir aux *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada* en raison d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, il faut suivre la procédure suivante :

Le ou les patineurs doivent s'inscrire *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, où ils seront examinés par le personnel médical de la compétition, avant leur période d'entraînement (si le concurrent avait une blessure ou une maladie grave avant son arrivée à la compétition) ou au cours de la compétition si le problème se produit sur les lieux. La fiche médicale indiquant la capacité du patineur de concourir aux épreuves doit ensuite être remise à la section et conservée dans ses dossiers. Si la blessure ou la maladie du concurrent l'empêche de participer *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, des renseignements médicaux sur la capacité de concourir de ce concurrent doivent également être présentés à la section et gardés par cette dernière.

Le patineur doit par la suite se retirer officiellement des *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*. La liste des résultats finaux doit indiquer dans la partie appropriée que le concurrent s'est retiré de la compétition.

La section peut ensuite décider d'inscrire le concurrent aux *Championnats de Section* à la discrétion du président de la section.

2, 2, 4) EXEMPTIONS MEDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SECTION AUX DÉFIS PATINAGE CANADA

Lors des *Championnats de Section*, si le nombre de patineurs ayant un résultat final est inférieur au nombre maximum de concurrents autorisés pour les *Championnats de Défis Patinage Canada* dans n'importe quelle des disciplines Pré-Novice, Novice, Junior ou Senior, la section peut décider sur place, pendant le déroulement de la compétition, d'envoyer un concurrent aux *Championnats de Défis Patinage Canada* qui n'a pu concourir ou qui ne peut continuer à concourir aux *Championnats de Section* en raison d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, il faut suivre la procédure suivante :

Le ou les patineurs doivent s'inscrire *Championnats de Section*. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave avant son arrivée à la compétition, il doit être examinés par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminé à la Section avant le début de la première pratique officielle. Si le concurrent a une

blessure ou une maladie grave pendant la compétition, il doit être examinés par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminé à la Section.

Le patineur doit par la suite se retirer officiellement des *Championnats de Section*. La liste des résultats finaux doit indiquer dans la partie appropriée que le concurrent s'est retiré de la compétition.

La section peut ensuite décider d'inscrire le concurrent aux *Championnats de Défis*, à la discrétion du président de la section.